

**Avis d'Appel d'Offres
AO DME 016/2026**

**Projet « CONSTRUCTION DES ATELIERS CENTRAUX DE LA SNIM A
ZOUERATE »**

1. Introduction

La Société Nationale Industrielle et Minière (SNIM), société mauritanienne de référence dans les domaines de la recherche géologique, de l'extraction, de l'exportation et de la commercialisation du minerai de fer, dispose de nombreuses installations industrielles, infrastructures, bureaux et ateliers à Zouerate, Nouadhibou, le long du chemin de fer reliant ces deux villes, ainsi qu'une représentation à Nouakchott et une succursale à Paris.

2. Objet

La SNIM lance le présent Appel d'offres **Ouvert et International**, destiné aux entreprises ou groupements d'entreprises spécialisés dans la réalisation de structures de génie civil, et plus particulièrement de bâtiments industriels à usage d'ateliers de maintenance et de réparation d'engins utilisés dans le domaine de l'exploitation du minerai de fer avec toutes les utilités et pouvant justifier de leurs capacités juridiques, techniques et financières et étant à jour vis-à-vis de toutes leurs obligations légales, qu'elles (ils) participent à titre individuel ou dans le cadre d'un groupement.

3. Consistance du projet

Le programme des nouveaux ateliers centraux de la SNIM comprend la construction de hangars à usage d'ateliers et de bâtiments à usage de bureaux et d'autres utilisations ainsi que la réalisation des aménagements et des utilités nécessaires et ce, pour assurer la maintenance et la révision des engins miniers et de leurs organes dans des conditions optimales y compris les activités de soutien.

Les travaux à réaliser couvrent les ouvrages et infrastructures suivants :

- **Ateliers principaux en form de « U »** qui englobe les sous-ensembles suivants y compris tous les locaux techniques, de stockage, sociaux et administratifs nécessaires :

- ❑ Les ateliers de maintenance et de révision des organes des engins miniers de grande envergure (Camions miniers, Bulls, Pelles hydrauliques, Chargeuses, Perforatrices hydrauliques)
- ❑ Atelier Chaudronnerie
- ❑ Atelier machines-outils
- ❑ Atelier électrique
- ❑ Ateliers divers : Atelier Froid, Atelier révision démarreurs et alternateurs et Atelier confection flexible

➤ **Autres ateliers spécifiques :**

- ❑ Atelier de servitudes
- ❑ Atelier PL-VL
- ❑ Atelier Révision Moteurs Diesel
- ❑ Atelier de révision des organes des pelles et perforatrices électriques
- ❑ Station de lavage

➤ **Zone des approvisionnements :**

- ❑ Magasins de stockage
- ❑ Aires de stockage couvertes
- ❑ Abris Acides & Gaz

➤ **Bâtiments administratifs et services généraux**

- ❑ Trois bâtiments pour l'administration
- ❑ Local pompier

➤ **Locaux techniques des utilités**

- ❑ Bâche à eau et local surpresseurs
- ❑ Trois Postes de transformation
- ❑ Local Air Comprimé ; Huiles Lubrifiants et Eau de refroidissement

Aménagements extérieurs et VRD

- ❑ Travaux généraux pour VRD
- ❑ Terrassements généraux
- ❑ Aménagement paysager
- ❑ Voirie en bitume et trottoirs
- ❑ Dallage extérieur en béton pour engins
- ❑ Réseaux d'alimentations et d'évacuation des eaux et réseaux incendie.
- ❑ Station d'épuration des eaux usées
- ❑ Réseaux secs (électrique) & éclairage extérieur

4. Financement

Le projet est financé sur fonds propres de la **SNIM**.

5. Conditions de recevabilité des offres

Pour être recevables, les entreprises ou groupements intéressés doivent impérativement satisfaire les deux critères ci-après :

- ✓ Réalisation d'au moins deux projets composés de bâtiments industriels de même envergure que le projet envisagé (Ateliers d'entretien ou de maintenance industrielle d'engins, usines de fabrication ou de montage d'équipements, usines de production, hangars et bâtiments industriels, complexes industriels et autres réalisations d'envergure et de complexité technique similaires au cours des 15 dernières années avec attestations de bonne exécution.
- ✓ L'entreprise candidate (soumissionnaire unique) ou le joint-venture/consortium dans son ensemble, doit avoir un chiffre d'affaires moyen annuel au cours des cinq (5) dernières années équivalent au minimum à 25 Millions d'Euros. Dans le cadre d'un groupement, le chef de file doit avoir au moins un chiffre d'affaires moyen annuel de 17 Millions d'Euros au cours des cinq dernières (5) années, le reste (8 Millions) doit être justifié par le ou les autres membres du groupement.

Le non-respect de l'un de ces critères entraînera le **rejet de l'offre concernée**.

6. Caution de soumission

Le montant de la caution de soumission est de **100 000 €** (cent mille Euros) avec une durée de validité de 180 jours (Cent quatre-vingt jours) à compter de la date limite de dépôt des offres.

7. Manifestation d'intérêt

Tout candidat souhaitant participer au futur appel d'offres devra :

- a- Manifester son intérêt en envoyant une demande écrite à l'adresse suivante : emmah-jeih@snim.com, en mettant en copie : mb.meguet@snim.com.
- b- Accompany sa demande par la preuve du versement d'un montant non remboursable de **2000 USD** (ou équivalent), correspondant à l'acte du DAO, sur l'un des comptes de la SNIM ci-après :

Société Générale de Paris (France)

⇒ Banque : 30003

- Agence : 04980

⇒ N° compte : 00028013344 - Clé : 28
⇒ IBAN : FR76 3000 3049 8000 0280 1334 428 - SWIFT : SOGEFRPP

Banque Mauritanienne pour le Commerce International (Mauritanie)

⇒ N° Compte : 158407150109 - SWIFT : BMCIMRMR

c- Soumettre à la SNIM sa manifestation d'intérêt au plus tard le 26/03/2026 à 15H30 GMT.

d- Seuls les candidats qui auront manifesté leur intérêt dans le délai et versé le montant non remboursable de 2 000 USD (ou équivalent), seront consultés pour cet appel d'offres, qui sera lancé via la plateforme ARIBA de la SNIM à la clôture du délai prévu pour la manifestation d'intérêt.